



Fachverband der Schweizerischen Kies- und Betonindustrie

AVGB - Association valaisanne de
l'industrie des graviers et du béton
Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case Postale 141
1950 Sion

26 SEP. 2019

Berne, le 25 septembre 2019 EH/sb

Cours ASGB "Comblement de sites, décharge A/B et remise en état" à Tolochenaz

Monsieur,

Comme annoncé en juin, le cours ASGB "Comblement de sites, décharge A/B et remise en état" aura lieu du 19 au 21 novembre 2019 à l'Ecole de la construction à Tolochenaz.

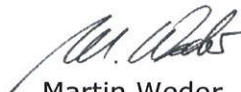
Ce cours s'adresse aux personnes qui travaillent au comblement de sites d'extraction ou dans des décharges A/B. Il constitue une bonne occasion de respecter l'obligation de formation et perfectionnement au sens de l'article 27f de l'OLED.

Vous trouverez en annexe les informations détaillées. Veuillez s.v.p. vous enregistrer au plus tard le 18 octobre 2019 directement avec le formulaire d'inscription sous www.tafe.ch.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question.

Avec nos salutations les meilleures.

ASGB



Martin Weder
Directeur



Ernst Honegger
Responsable technique suppléant



Secrétariat de la formation

AFSIT - Association pour la formation de spécialistes
pour installations de traitement des déchets
c/o Umtec Technologie AG
Eichtalstrasse 54
CH-8634 Hombrechtikon
Téléphone 055 211 02 82
E-mail info@tafe.ch

Responsable pour le cours de branche

Cecilia Gonzalez
Téléphone 031 326 26 26

Inscription

www.afsit.ch
www.tafe.ch

réalisation: schuetz@vbsa.ch

Cours de branche :
Comblement de sites,
décharge A/B et remise en état

arv
asr
Baustoffrecycling Schweiz
Recyclage matériaux construction Suisse
Ricciclaggio materiali costruzione Svizzera



VBSA
ASED
ASIR



Cours de branche : comblement de sites, décharge A/B et remise en état

Contexte

Le comblement de sites d'extraction, l'exploitation de décharges A et B ainsi que la remise en état sont des activités à grandes responsabilités. Il faut premièrement s'assurer que seuls des matériaux autorisés soient réceptionnés. La prudence est particulièrement de mise pour les décharges A/B et pour le comblement de sites d'extraction. Après leur réception, les matériaux doivent être mis en place de manière stable et sûre. Enfin, le site d'extraction ou la décharge doivent être remis en culture en vue de la phase de transition.

L'ordonnance sur les déchets (OLED) contient à l'article 27f une obligation de former et de perfectionner le personnel des installations de traitement des déchets : « Les détenteurs d'installations d'élimination des déchets doivent veiller à ce qu'eux-mêmes et leur personnel disposent des connaissances techniques nécessaires pour exploiter les installations dans les règles de l'art et produire, à la demande de l'autorité, les certificats de formation et de formation continue correspondants. »

Ce cours constitue une bonne possibilité pour remplir cette obligation.

Organisme responsable : AFSIT

Ce cours est proposé par l'Association pour la formation de spécialistes pour installations de traitement des déchets (AFSIT). Cette dernière organise diverses formations pour le personnel des installations de traitement des déchets et est constituée des organisations professionnelles suivantes :

- ASED (Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets)
- ASGB (Association Suisse de l'industrie des Gravier et du Béton)
- asr (Recyclage matériaux construction Suisse)
- VSMR (Association Suisse de Recyclage du Fer, du Métal et du Papier)

L'ASGB est responsable du contenu du présent cours.

Renseignement complémentaire et inscription

Un formulaire en ligne est disponible pour l'inscription au cours. Vous le trouverez, avec d'autres informations sur les cours sur l'un des sites Internet suivants :

www.afsit.ch
www.tafe.ch

Cours de branche : comblement de sites, décharge A/B et remise en état

Matières	<ul style="list-style-type: none">• Bases légales, procédures de planification et d'autorisation• Exigences envers la construction et l'exploitation des décharges de type A et B• Connaissance des matériaux, réception des matériaux sur les décharges de type A et B• Décharges sûres : connaissances géotechniques de base• Remise en état de sites d'extraction et de décharges <p>En résumé : connaissances spécialisées sur les décharges de type A et B complétées avec des visites</p>
Groupe cible	Personnes actives dans le comblement de sites d'extraction ou sur des décharges de type A et B et souhaitant ou devant se perfectionner.
Lieu	Tolochenaz (VD), Ecole de la construction
Date	19 au 21 novembre 2019
Durée	3 jours
Responsable	Cecilia Gonzalez
Inclus	Les documents de cours, la restauration pendant les pauses et les repas de midi sont inclus dans les frais de cours.
Prix	CHF 1500.-- (sans TVA)
Participation	Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur réception.
Hébergement	Les participants s'occupent eux-mêmes de l'hébergement. Une liste contenant diverses possibilités d'hébergement sera envoyée avec d'autres informations sur le cours.
Inscription	Jusqu'au 18 octobre 2019

Conditions d'inscription

Les frais du cours doivent être réglés au plus tard une semaine avant le début du cours. En cas d'annulation avant le délai d'inscription, aucun frais ne sera facturé. En cas d'annulation jusqu'à une semaine avant le début du cours, 30% des frais seront facturés. En cas d'annulation moins d'une semaine avant le début du cours, la totalité de la formation sera facturée. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint à la date limite d'inscription, l'organisateur peut annuler le cours. Des modifications de programme et de contenu des cours, jours, lieux, heures et durée demeurent réservées. L'assurance pendant le cours est de la responsabilité des participants. Les participants reçoivent une attestation personnelle de participation à la fin du cours à condition d'avoir suivi au moins 80% de celui-ci.